Date de mise en ligne : 12/07/2024

VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00107 du** 11 JUIL. 2024
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à CELLNEX France représentée par Jérôme HARROIS
Domicilié (e) 58 AVENUE EMILE ZOLA Service Urbanisme
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

En vue de la réalisation : Projet de mutualisation des points de présence d'équipement de radio de télécommunications. Les travaux seront réalisés au niveau de la partie sommitale du pylône.La rehausse de 8.00m de couleur identique au pylône monotube existant pour l'installation de 12x antennes supplémentaires sur la partie haute et basse du support.

Sur un terrain sis 8 rue de l'orme St Marie
Cadastré AH741

Villeneuve-Saint-Georges, le 11 JUIL. 2024

Le Maire

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné .... Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00107** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,